

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU
JEUDI 15 JUIN 2023**

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Absents : 2

Délibération N° 2023-059

Ne participe pas au vote : 0

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 2

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick FARCY, Maire.

Présents :

Patrick FARCY, René-Jean CULLIER DE LABADIE, Stéphane RABANY, Dominique CARON, Didier FABRE, Catherine ARDIOT, Nicolas DUCCELLIER, Beatriz LAPORTE GARCIA, Matthieu PIERRON, Marie-Annick PERSELLO, Pierre LENTIER, Yannick SKOEZ, Frédérique STRAZEL, Ana GOMES, Bernard VERGNAUD, Christelle BOURDAIS, Priscilla FERNANDO, Daniel CASCARINO, Virginie COPPIN, Robert HABIAC, Sébastien MONS, Annie BROSSARD, Lasaâd DAMMAK, Carolina TAVARES, Vincent HIRON, Marline GASSE

Absents excusés :

Anne-Marie MARTINS donne pouvoir à Didier FABRE
Estelle KOMANIECKI donne pouvoir à Virginie COPPIN
Aurélien GAUTHIER donne pouvoir à René-Jean CULLIER DE LABADIE
Chakia VOLKART donne pouvoir à Stéphane RABANY
Hervé MANFRINI donne pouvoir à Dominique CARON

Absents non représentés :

Pedro GRACIA, Lydie MESSAD

Secrétaire de séance :

René-Jean CULLIER DE LABADIE

AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion définitif de l'exercice 2022 faisant apparaître les résultats suivants :

- Résultat de clôture de la section d'investissement : - 1 283 703,69 €
- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 2 698 098,91 €

Vu les délibérations n°2023-057 et 2023-058 en date du 15 juin 2023 approuvant respectivement le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 7 juin 2023 ;

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2022, soit 1 486 257,96 € (compte tenu du solde positif des restes à réaliser et des restes à recouvrer d'un montant de - 202 554,27 € + le solde négatif de clôture d'un montant de - 1 283 703,69 €) ;

Sur proposition de Monsieur Matthieu PIERRON, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité, 29 voix pour et 2 abstentions ;

Article 1 : Décide d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2022 de la manière suivante :


- **En dépenses d'investissement :**
Compte 001 « Résultat reporté » : 1 283 703,69 €
- **En recettes d'investissement :**
Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 1 486 257,96 €
- **En recettes de fonctionnement**
Compte 002 « Résultat reporté » : 1 211 840,95 €.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier principal de Boissy-Saint-Léger.

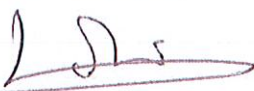
Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre,

Le maire,

Patrick FARCY



Secrétaire de séance,

René-Jean CULLIER DE LABADIE
Le Maire certifie le caractère exécutoire
Du présent acte à compter du

27 JUIN 2023

Et pour copie conforme à l'original

Pour le Maire et par délégation

Patricia DURAND

Directrice Générale des Services

